Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 087-218706505-20241219-2024_D_092-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2024

**Étaient présents :**
Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY

**Étaient absents représentés :**
Chantal BOUTHINAUD pouvoir à Pascal BUSSIERE

**Étaient absents excusés :**
Jean-Jacques MORLAY, Chantal BOUTHINAUD, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-François BATIER

N°2024/D/092 - **Objet** : **Dissolution Instance de Coordination Gérontologique (ICG) Auzette Valoine**

Madame Marie-Claude BODEN informe le Conseil municipal de la dissolution de l'association approuvée le 24/06/2024 à 18h30 en assemblée générale extraordinaire.
Cette association avait été créée en 1985, et était établie à Aureil.
Elle réunissait les communes d'Aureil, Saint-Just-le-Martel, Panazol et Feytiat. L'objet était le portage à domicile de repas pour les personnes âgées ou handicapées.

Ces 4 communes participaient au financement de l'association au travers d'une participation annuelle.
La dissolution de l'association engendre la répartition du solde de 45 697.02 € entre les communes telle que :

AUREIL 8% soit 3 655,75€
FEYTIAT 29% soit 13 252,14€
PANAZOL 52% soit 23 762,45€
ST-JUST-LE-MARTEL 11 % soit 5 026 ,67€

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 087-218706505-20241219-2024_D_092-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la dissolution de l'association Instance de Coordination Gérontologique Auzette Valoine et de la répartition du solde entre les communes,

- de valider la recette de 13 252.14 € sur le budget principal 2024 de la commune.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 19 décembre

Le Maire,

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Gaston CHASSAIN.